66e ANNÉE (7e SÉRIE) — N° 1 — 5 JANVIER 1956

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine honoraire de Langres
Codirecteur

Au seuil de l'An nouveau

Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Langres a bien voulu adresser au directeur de l'*Ami du Clergé* la lettre suivante :

EVECHE
de
LANGRES

Langres, le 26 décembre 1955.

Cher Monseigneur,

L'année qui s'achève a été pour l'*Ami du Clergé* une année d'épreuves.

Le 8 mai dernier, Monseigneur Rozier mourait après avoir dirigé la Revue pendant 44 ans. Sans doute, depuis 1945, ses yeux lui refusant, hélas ! tout service, vous aviez dû prendre vous-même à côté de lui la direction effective ; mais il était là toujours avec l'autorité de son expérience et de ses conseils, avec aussi le soutien de ses mérites.

Et puis, quelques semaines plus tard, un accident de santé vous arrêtait à votre tour. Grâce à Dieu, cet accident s'est heureusement résolu. Pourtant je m'en voudrais de ne pas vous accorder l'aide que vous avez demandé. Désormais donc, Monsieur le Chanoine Robert Desvoyes sera, avec vous, codirecteur de l'*Ami du Clergé*. Il est lui-même « de la maison » depuis dix ans et vous apporte déjà un concours très apprécié.

Aussi ai-je pleine confiance que cette Œuvre qui nous est si chère va continuer de prospérer. Depuis 1945, en effet, sous votre direction et grâce aux collaborateurs que vous avez su grouper, non seulement la Revue a retrouvé le nombre de ses abonnés d'avant-guerre, mais elle a vu grandir encore son influence et son crédit avec la confiante estime de ses lecteurs. L'évêque de Langres en a recueilli cent fois, avec joie et fierté, les témoignages les plus autorisés et venant de partout.

Daigne le Seigneur bénir encore votre bel apostolat doctrinal et pastoral, chez vous et à travers tout le monde !

Et la chère Revue sera, toujours plus et mieux, pour nos prêtres, un auxiliaire averti, sûr et désintéressé.... un ami véritable du clergé.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments cordialement respectueux et dévoués en N.-S.

† Louis CHIRON,
Evêque de Langres.

Une telle appréciation, émanant de l'autorité ecclésiastique dont nous dépendons immédiatement, constitue, pour nos collaborateurs et pour nous, une récompense et un encouragement.

En associant, avec le titre de chanoine, Monsieur l'abbé Desvoyes à la direction de la revue, notre Evêque nous donne une marque concrète de sa bienveillance, en même temps qu'il assure l'avenir de notre œuvre.

Nous prions Son Excellence d'agréer l'hommage de notre très respectueuse et très vive reconnaissance. Nous ferons tous nos efforts pour ne pas nous montrer trop inférieurs à ce qu'exigent de tels éloges pour le passé et une telle confiance dans la destinée future de l'*Ami du Clergé*.

* *

L'avenir !... Il est entre les mains de Dieu. Et nous Lui remettons le nôtre avec confiance et gratitude. Aux heures de deuil et de peine comme aux heures de joie, qu'Il soit toujours le « rocher de notre cœur et notre part à jamais ».

Aussi, à vous tous, chers amis, abonnés et lecteurs, à vous tous très chers collaborateurs — les nouveaux, pleins d'ardeur, les anciens, toujours fidèles — il nous est doux de redire le souhait de l'Apôtre : « *Gratia vobis et pax, a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo* ».

Bonne année !

F.-M. CATHERINET.
Langres, 2 janvier 1956.

School of Divinity Library
St. Louis, Missouri 63108

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le colonialisme. — II. La Liberté religieuse au Viet-Minh. — III. L'Aurès au temps des Romains. — IV. La tombe princière de Vix. — V. La dendrochronologie. — VI. La synthèse de l'Antiproton. — VII. Comment ne pas vieillir ? — VIII. Innocent XI et Louis XIV. — IX. La Question de Goa. — X. Conséquences de la Conférence de Genève. — XI. Les pérégrinations de sainte Ursule.

I

Le colonialisme

Le colonialisme a mauvaise presse. Il est à reléguer, semble-t-il, aux gémonies, en compagnie du capitalisme. Les peuples colonisateurs ne peuvent avoir que mauvaise conscience.

A la *Semaine sociale de Marseille*, en 1930, le recteur de notre Ecole coloniale, M. Georges Hardy, examina les griefs articulés contre le colonialisme. L'hebdomadaire *Nouvelles de la Chrétienté* (Civitec), dans son numéro spécial du 21 octobre, reproduit sa conférence. Elle va nous permettre de nous faire une idée juste du problème en cause.

Très loyalement, M. Hardy formulait en premier lieu l'acte d'accusation : la colonisation est une entreprise d'oppression, d'exploitation, plus coûteuse au surplus que profitable, et son passé est chargé de bien des impuretés.

Mais l'histoire sincère et la justice protestent contre ces accusations, en dépit des parts de vérité qui peuvent s'y trouver.

Pour juger sainement des faits, il faut se rappeler ce qu'étaient les pays colonisés avant l'arrivée des puissances colonisatrices. Ne remontons pas à Christophe Colomb, restons à notre époque moderne et contemporaine. Dans la plupart de nos pays d'Afrique, régnait l'anthropophagie, les maladies les plus agressives étaient endémiques. La colonisation n'a pas eu que de mauvais résultats. Quel est le plus enragé des « nationalistes » africains qui voudrait revenir à l'état qui précéda, par exemple, notre conquête de Madagascar ou du Dahomey ?

M. Hardy n'avait pas de peine à mettre en relief l'œuvre merveilleuse de civilisation accomplie par le dévouement des missionnaires, des médecins, des instituteurs.

Dans une revue comme la nôtre, nous n'avons pas besoin d'insister sur le cas des missionnaires. Sans eux, la colonisation n'aurait pas eu toute la bienfaisance qu'il faut lui reconnaître. Mais il est juste de dire ce qui s'est fait en dehors d'eux, bien qu'avec leur concours empressé.

Parlons des médecins :

« Je voudrais, dit M Hardy, vous les montrer dans leur lutte quotidienne contre des maux affreux : la lèpre, la maladie du sommeil, le typhus, la peste, dans l'atmosphère étouffante des dispensaires, dans leurs tournées exténuantes par tous les temps. Je voudrais aussi vous citer tant d'entre eux tombés victimes de leur dévouement, et qui, jusqu'au dernier souffle, avec un admirable sang-froid, ont étudié sur eux-mêmes la marche de la maladie qu'ils avaient à combattre. *A eux seuls, les médecins coloniaux suffiraient à justifier la colonisation.* »

Parmi les missionnaires, il n'y a jamais eu de condamnation absolue du colonialisme, mais celui de ses abus. Le R. P. Aupiais, des Missions africaines, qui devait mourir député du Cameroun, n'avait pas hésité à devenir membre de l'Académie des Sciences coloniales, et dans son discours de réception, il disait ceci :

« Il y a le « fait » de la colonisation qui a lié le sort des populations indigènes à celui des métropoles, en établissant entre elles des rapports de services réciproques, d'intérêts communs, qu'*il serait inopportun et même dangereux, pour les uns et les autres, de supprimer radicalement.* »

Parmi les colonisateurs, l'histoire ne se doit-elle pas de décerner à quelques-uns ses plus belles couronnes ? Le maréchal Lyautey, pour ne citer que lui, ne fut-il pas un bienfaiteur du pays colonisé ? Les Marocains eux-mêmes en tomberont d'accord.

Mais la partie la plus intéressante pour nous de l'exposé de M. G. Hardy, est celle où il traitait du droit de colonisation. Nous pourrions la résumer en disant que la colonisation fut un droit parce qu'elle était un devoir.

« La vérité, déclare M. Hardy, c'est que la colonisation, dans son principe, rejoint l'essence même du Christianisme, et déjà Lyautey nous l'indiquait en la présentant comme un devoir social, un devoir des peuples de civilisation avancée envers les peuples attardés. »

Mais il convient ici d'embrasser la question coloniale dans toute son étendue. Un penseur catholique, Joseph Folliet, en a fait le sujet de sa thèse : *Le Droit de Colonisation*. La colonisation est bien antérieure à l'Eglise et au christianisme. Parmi les pays les plus avancés d'aujourd'hui, il en est plus d'un qui n'est venu à la civilisation proprement dite que par la colonisation. Marseille fut une colonie grecque, dont toute la Gaule fut éclairée. Et la Gaule elle-même fut une colonie de Rome. Les U.S.A. ne sont autre chose qu'une confédération de colonies anglaises. Le Canada fut français, puis anglais. Les grands Dominions anglais ont été des colonies. C'est donc un stade que l'histoire a consacré. L'Eglise, qui n'avait pas inventé la colonisation, en a reconnu les avantages pour l'évangélisation et elle a voulu prendre sa part à elle dans l'œuvre colonisatrice.

La *Semaine sociale de Marseille* ayant pris comme thème général, en 1930, la colonisation, entendit le P. Delos proclamer le droit et le devoir de colonisation, sous la forme suivante :

« Nul peuple, sous prétexte qu'il est le premier occupant et qu'il s'est approprié une partie des biens de la terre, ne peut se fermer aux concours extérieurs qui s'offrent pour activer l'exploitation bienfaisante de ses ressources naturelles, mettre en valeur les terres incultes, accroître par les progrès techniques la productivité générale. Apporter ce concours est un droit humain, fondé sur la destination universelle des biens terrestres, sur l'ordre naturel et providentiel. »

Mais l'Eglise, dès le principe aussi, établit les conditions du droit de colonisation : respect du colonisé, dans sa personne, dans sa vie, ses biens, sa liberté, sa dignité de créature humaine. Les papes Eugène IV, en 1436, Pie II, en 1462, Sixte IV en 1476, désavouent les chrétiens qui ont réduit en esclavage les Noirs d'Afrique et les menacent

d'excommunication. On sait ce que furent les protestations de tant de missionnaires contre les excès des conquistadores.

Un théologien de grande classe, le dominicain Francesco da Vitoria (1492-1546) a traité de ces questions dans ses deux célèbres ouvrages : *De Indis prior* (juin 1539) et *De Indis posterior sive de jure belli* (19 juin 1539), où, par des arguments serrés, il détruit les sophismes accumulés par la cupidité des conquistadores, pour indiquer les seuls motifs légitimes de la colonisation : en premier lieu, la prédication de l'Evangile. Par ces deux ouvrages, Vitoria a mérité d'être considéré comme le fondateur du droit international.

« Tutelle, charge d'aînesse, éducation », tels sont les fondements de la colonisation. Le cardinal Mercier mettait cela au point naguère, d'une façon admirable, dans la Lettre pastorale qu'il publia au moment de l'annexion du Congo à la Belgique.

Méditons ses paroles :

« La colonisation, dit-il, est moins une occasion de bénéfices qu'une source de devoirs. De même que, dans une famille éprouvée par la maladie ou des revers, les membres plus vigoureux ou plus favorisés doivent avoir à cœur de venir en aide à ceux qui le sont moins, de même il règne, parmi les peuples, une loi de fraternité ; en vertu de laquelle ceux qui ont parcouru plus rapidement les étapes de la civilisation doivent se retourner vers les peuples assis à l'ombre de la mort, pour les relever d'une main secourable et les aider à suivre à leur tour la route du progrès chrétien. La colonisation apparaît ainsi, dans le plan providentiel, comme un acte collectif de charité, qu'à un moment donné, une nation supérieure doit aux races déshéritées, et qui est comme une obligation corollaire de la supériorité de sa culture. »

Cela suffit, semble-t-il, à démontrer que non seulement le colonialisme ne fut pas, de la part des grandes nations européennes, une erreur, une souillure, une faute ; elle fut un véritable devoir. S'il faut regretter les abus commis — et de quoi n'abuse-t-on pas, parmi les humains ? — il faut, dans l'ensemble, glorifier les grandes œuvres accomplies par la colonisation. Le problème est de savoir comment doit se terminer la colonisation, lorsque sa tâche est achevée, et lorsque la nation colonisée peut légitimement se conduire elle-même. On sait toute l'acuité actuelle de ce problème pour la France.

On relira, avec avantage, ce passage du *Message de Noël* 1955, où S. S. Pie XII aborde rapidement ce problème de l'évolution des peuples colonisés :

Dans le *Message de Noël* de l'an dernier (1954), nous avons déjà fait allusion aux foyers d'opposition qui se remarquent dans les rapports entre les peuples européens et ceux qui, hors d'Europe, aspirent à la pleine indépendance politique. Pourrait-on laisser les conflits suivre pour ainsi dire leur cours, ce qui amènerait facilement à en augmenter la gravité, à creuser dans les esprits des sillons de haine et à créer ce qu'on appelle des inimitiés traditionnelles? Est-ce qu'un tiers n'en tirerait pas peut-être avantage, un tiers que les deux autres groupes, au fond, ne veulent pas, ne peuvent pas vouloir ?

De toutes façons, qu'une liberté politique juste et progressive ne soit pas refusée à ces peuples et qu'on n'y mette pas d'obstacle.

Ceux-ci, toutefois, *reconnaîtront à l'Europe le mérite de leur avancement* ; sans l'influence de l'Europe, étendue à tous les domaines, ils pourraient être entraînés *par un nationalisme aveugle à se jeter dans le chaos ou dans l'esclavage* [1].

D'autre part, les peuples de l'Occident, spécialement de l'Europe, ne devraient pas, sur l'ensemble des questions dont il s'agit, demeurer passifs, dans un regret stérile du passé, ou s'adresser des reproches mutuels de colonialisme. Ils devraient, au contraire, se mettre à l'œuvre de façon constructive pour étendre, là où cela n'aurait pas encore été fait, les *vraies valeurs* de l'Europe et de l'Occident qui ont porté tant de bons fruits dans d'autres continents.

Plus ils tendront à cela seulement, plus ils aideront les libertés des peuples jeunes, et plus ils demeureront eux-mêmes préservés des séductions du faux nationalisme. Celui-ci est en réalité leur véritable ennemi, qui les exciterait un jour les uns contre les autres, au profit d'un tiers. Cette précision, qui n'est pas sans fondement, ne devrait pas être négligée, ni oubliée de ceux qui traitent du problème de la paix dans des Congrès où malheureusement brille la splendeur d'une unité extérieure et surtout négative.

II

La Liberté religieuse au Viet-Minh

De gré ou de force, la France a dû se retirer, après des luttes regrettables, d'immenses pays colonisés par elle, comme l'Indo-Chine. Une fois partis, nous regardons ce qui se passe là-bas. Et le spectacle qui nous est offert est loin d'être toujours satisfaisant. Le même journal, *Nouvelles de Chrétienté* (Civitec), en son numéro du 28 octobre, nous parle de « *La Liberté religieuse en pays Viet-Minh* ».

Tous ne sont pas d'accord sur ce sujet. Dans un article du 23 septembre 1955, *Témoignage chrétien*, précisant que 700.000 catholiques sont demeurés au Nord-Viet-Nam, assure que les catholiques vietnamiens n'ont rien à craindre et que les prêtres réfugiés en zone sud devraient revenir vers leurs ouailles restées sans pasteurs.

Mais tel n'est pas l'avis de *Missi*, en son numéro de mai 1955, ni de l'*Agence Fides*, analysant le décret d'Ho-Chi-Minh du 14 juin 1955.

Missi donne le nombre des prêtres vietnamiens réfugiés : sur 900, 600 d'entre eux ont émigré. Le R. P. G. Naïdenoff, S. J., explique pourquoi :

« Il est des cas, dit-il..., où la population a entraîné de force son curé, comme on emporte les cloches et les ornements d'église. Le curé qui nourrissait, de par sa formation occidentale, quelques illusions de coexistence, semblait vouloir modérer l'exode vers des horizons inconnus. Mal lui en prit. Il est actuellement dans le sud... »

Mais il y a eu des cas plus poignants, celui de populations empêchées de partir elles-mêmes et forçant les curés à s'en aller. Et n'allons pas croire qu'il s'agisse uniquement de curés européens. L'un d'eux, en un français hésitant, disait au Père Naïdenoff :

« Après l'armistice, je veux rester, je ne crains pas la mort, mais je ne suis pas seul : les fidèles ont supplié leur prêtre de partir : « Si vous ne partez pas, nous serons obligés de faire des choses mauvaises !... »

Ils voulaient dire qu'on les contraindrait à porter des accusations contre leurs prêtres, à les juger peut-être en tribunal populaire !

Et le Père conclut :

« Je cite textuellement son propos. La mémoire l'a retenu. Celui qui partait était de la région de Thaï-

[1] C'est nous qui soulignons.

Binh. Son confrère de la région d'Hanoï, qui l'écoutait, bondit alors et enchaîna, véhément : « Nous sommes des porte-malheurs pour la population... Nous sommes devenus inutiles. »

« Je restais silencieux : il n'y avait rien à conclure. »

Venons-en au décret d'Ho-Chi-Minh du 14 juin 1955. Ce décret proclame la pleine liberté des cultes. Cette liberté y est reconnue comme un droit du peuple.

« L'autorité civile de la République du Viet-Minh, y est-il dit, respecte toujours ce droit et aide le peuple à l'exercer. »

Il est vrai que l'U.R.S.S. en dit autant et que nous avons cependant bien des raisons de nous méfier de ce langage. Seulement, au Viet - Minh, la liberté promise est plus large que celle que reconnaît l'U.R.S.S. Le décret, en effet, autorise la propagande religieuse, sous forme de prédication des ministres du culte, d'édition et de diffusion de journaux de caractère religieux. La liberté scolaire elle-même est nettement proclamée. Enfin l'article 8 est très prometteur :

« Les organisations de caractère économique, culturel, social, des confessions religieuses, ont toutes le droit de fonctionner. »

La loi soviétique est donc dépassée et de loin, dans le sens de la tolérance et de la liberté. Mais fait observer l'*Agence Fides*, le décret du 14 juin applique remarquablement l'art de reprendre d'une main ce qu'il accorde de l'autre. En effet, si la liberté de propagande religieuse est accordée, il est bien entendu que ce n'est que dans la mesure où elle joue explicitement en faveur du régime.

« Quand ils prêchent la religion, déclare l'article premier, les ministres des cultes ont le devoir d'inculquer aux fidèles l'amour de la patrie, le sens de leurs obligations civiques, le sens du respect des autorités démocratiques, et des lois de la République du Viet-Minh. »

Et cela n'est pas dit au titre d'une simple invitation, car l'article 7 prévoit des sanctions contre « quiconque prendra prétexte de la religion pour attenter à la paix, à l'unité, à l'indépendance et à la démocratie, pour faire de la propagande belliciste, pour briser l'union du peuple, pour empêcher les fidèles de faire leur devoir de citoyens, pour attenter à la liberté de pensée d'autrui, ou pour commettre toute autre infraction à la loi. »

Nous ne disons pas que tout soit faux dans ce texte, ni qu'il y soit parlé de manière très différente de nos codes occidentaux. Mais les textes sont une chose et l'application qu'on en fait sont une autre. Or, il est évident qu'il y a dans le décret qu'on vient de lire tout ce qu'il faut pour supprimer tous les droits précédemment concédés.

Ce qu'il faut voir, ce sont les faits, c'est l'application des beaux principes énoncés.

Or, les faits sont les suivants :

— 1° La liberté scolaire est accordée, mais à condition que les écoles privées conforment leur programme à celui des écoles du gouvernement, « lequel comporte évidemment l'enseignement du marxisme et du matérialisme historique... »

— 2° Les organisations culturelles, sociales et économiques sont autorisées, mais sous réserve d'une « approbation de leur programme et de leurs statuts » (art. 8).

— 3° L'autorité civile « aide » le peuple à exercer son droit à la liberté de croyance et de culte. Elle devrait bien, en ce cas, interdire les réunions populaires organisées soit à l'heure des offices, soit le samedi soir, et prolongées très tard, de telle sorte que les assistants, trop fatigués, ne puissent assister à la messe le dimanche matin.

— 4° La persécution, en dépit des lois et des décrets qu'on vient d'indiquer sévit çà et là, et notamment dans le Vicariat apostolique de Vinh. Les catholiques y sont considérés comme des « bâtons » qui arrêtent la marche de la roue historique du marxisme, comme des êtres « pourris » en leur esprit et en leur âme. On a institué, dans cette région des camps de « rééducation ». Plusieurs prêtres y ont été déjà enfermés. Mais on s'en prend surtout aux séminaristes et on y a fait passer 70 d'entre eux et 700 jeunes gens de la sous-préfecture de Thanh-Chuong.

Il ne faut donc pas se laisser duper par les promesses, fussent - elles libellées en textes de lois officielles !

Dernier fait à citer : un frère cistercien du Viet-Minh, qui fait ses études à l'abbaye de Hauterive, près de Fribourg en Suisse, apprenait l'hiver dernier que son père, militant d'action catholique, était mort de faim, après une détention d'environ deux ans. Après ce décès lamentable, des démarches furent faites auprès de la Commission de Contrôle, pour que les autres membres de la famille aient la possibilité de gagner le Sud-Vietnam. Or, cette autorisation fut refusée. Dernièrement, le même frère a appris que sa mère, sa sœur, son beau-frère, ainsi que ses deux neveux, étaient, eux aussi, morts de faim : ils avaient été expulsés de leur maison et vivaient dans un coin de leur jardin, et c'est là qu'ils sont morts misérablement.

Et cela se passe à proximité d'une Commission internationale de Contrôle !

Témoignage chrétien accorde qu' « il règne plutôt, en particulier au niveau des autorités locales de l'administration du régime, un climat permanent de « petite guerre » vis-à-vis de l'Eglise. » Mais ce même journal ajoute que la hiérarchie exagère la portée de ces brimades, que le gouvernement central a un désir certain d'entretenir de bonnes relations avec les autorités religieuses catholiques » [2].

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'opération « Sourire », assez générale, en ce moment, dans le monde communiste, n'est pas de nature à nous inspirer pleine confiance !

III

L'Aurès au temps des Romains

C'est encore un aspect de l'histoire du colonialisme que nous rencontrons, dans *Le Miroir de*

[2] Ce n'est pas l'avis de *la Croix* (3 janvier 1956) qui relate les efforts de propagande sous l'espèce de prêtres « progressistes » venus de Tchéco-Slovaquie, après d'autres missions « progressistes » polonaises. A la suite du refus de recevoir ces délégués et d'entrer en contact avec eux, le Vicaire Apostolique d'Hanoï — un Vietnamien cependant — aurait été emprisonné.

En ce domaine de l'information sur la situation religieuse en pays sous influence communiste, certains catholiques ne prennent-ils pas, parfois, leurs désirs pour la réalité, ou les belles paroles pour monnaie de bon aloi ? La « lumière de Rome » pourrait aider au véritable discernement.

l'Histoire, de novembre 1955, sous le titre : « *L'Aurès a déjà tenu tête aux Romains, aux Byzantins et aux Arabes* », par André de La Far.

On sait que l'Aurès est cette région montagneuse qui sert de refuge aux adversaires de notre présence en Algérie.

Mais il en fut ainsi de tout temps. L'Aurès est une de ces régions, comme le Djebel Druze, en Syrie, où la révolte semble toujours couver et où la nature offre aux rebelles des cachettes à peu près inaccessibles. De par sa nature même, l'Aurès a été appelé à vivre replié sur lui-même, à donner naissance à une race de mécontents et de hors-la-loi. Les Carthaginois avaient ignoré pratiquement l'Aurès, comme trop éloigné de la mer. Rome, substituée à Carthage, se borna à étendre son protectorat sur les « rois berbères », mais sans pénétrer dans le massif montagneux. L'agglomération de Lambèse fut simplement organisée en base d'opérations pour la *III^a^ Legio Augusta*, chargée de surveiller le massif lui-même, sans aller plus loin.

Cela n'empêcha pas une révolte grave, en Mauritanie, sous Antonin-le-Pieux (138-161). Les troupes romaines durent entrer dans l'Aurès, sans arriver pour autant à pacifier le pays. On se borna à enfermer la région entre un double *limes*, l'un au nord et l'autre au sud. Le massif devenait ainsi comme un kyste, dans le corps de l'Afrique romaine.

Le christianisme ayant pénétré en Afrique, y obtint tout de suite, de grands succès, car il passait pour la religion des opprimés. Lorsque Constantin se fit chrétien et protecteur du christianisme, les autochtones s'en détachèrent. Le schisme fameux des Donatistes tira de ce fait sa popularité immense. Au sein du Donatisme, il se forma des bandes de pillards, appelés les *Circoncellions* ou *Rôdeurs de Chaumières*, qui ressemblent à s'y méprendre aux incendiaires de fermes dont les journaux nous parlent, hélas ! presque tous les jours. On sait que S. Augustin, malgré la confiance qu'il avait eue d'abord dans l'ascendant de son génie, dans la force de sa parole, dans la puissance de ses arguments et l'intervention de la grâce divine, finit par faire appel à la répression romaine.

A l'arrivée des Vandales, les Berbères de l'Aurès se mirent de leur côté, mais il est probable qu'ils les auraient chassés dans la suite, s'ils ne l'avaient été par les victoires des Byzantins, au temps de Justinien. Les Berbères, sous leur roi, Jabdias, tinrent tête à Bélisaire et au stratège byzantin Solomon, et il fut très difficile de les soumettre.

L'historien Procope, qui accompagnait Bélisaire, lors de sa campagne contre le roi vandale Gélimer, parle de l'Aurès à plusieurs reprises. Le roi Jabdias, dit-il, s'était réfugié dans la forteresse de Zabulé, près de Tumar, probablement au débouché des gorges de Tirhanimine. Les Byzantins vinrent y mettre le siège. Mais ils ne purent en venir à bout que grâce à une ruse habile. Tous les trésors du roi berbère furent emportés, et la forteresse détruite. La tradition assure que ce fut grâce aux richesses ainsi conquises, que le général byzantin put ouvrir des routes et bâtir des forts qui le rendirent maître de l'Aurès. Cela n'empêcha pas, toutefois, une révolte générale d'éclater dès 543, neuf ans plus tard.

A leur tour, quand les Arabes de l'Islam vinrent en Afrique, ils se heurtèrent aux Berbères. Ce que furent ces luttes dans l'Aurès, il est difficile de le dire, faute de documents. On sait cependant qu'à la limite sud-ouest de l'Aurès, le célèbre conquérant musulman Sidi-Okba fut massacré par les Berbères du chef Kosalya ou Koceïla. D'autre part, une femme nommée Kahéna, tint longtemps les Arabes en échec, à la tête de ses tribus montagnardes, vers la fin du VII^e^ siècle. En fait, bien qu'englobé théoriquement dans le royaume musulman Aghlabide, l'Aurès mena une vie à peu près indépendante. Ce fut grâce aux Berbères que les Fatimites purent renverser la dynastie aghlabide Les Fatimites ne furent pas plus heureux cependant que les autres potentats de la région. Une révolte des Berbères noya la Tunisie entière dans le sang. Ils vécurent toujours en marge du reste de l'Afrique du Nord. La domination turque ne changea rien à leur sort. L'impôt ne fut levé que très irrégulièrement dans cette région.

Quand la conquête française, commencée en 1830, amena nos soldats jusqu'à l'Aurès, en 1845, il fallut cinq ans d'efforts pour établir notre autorité chez ces montagnards farouches. Et les révoltes éclatèrent périodiquement. Dès 1859, en effet, il se produisit une effervescence à caractère religieux, dans l'Aurès. Il en fut de même en 1871, puis en 1879. Il est clair que chaque défaillance de la France donne le signal d'un soulèvement là-bas. En pleine guerre — novembre et décembre 1916 — la région de Batna se souleva une fois de plus. Le fort Mac-Mahon, chef-lieu de la commune mixte d'Aïn-Touta, fut assiégé par les rebelles. Le sous-préfet de l'arrondissement et l'administrateur de la commune y laissèrent leur vie.

Ne soyons donc pas surpris de ce qui se passe en cette région. Cela fait partie des traditions locales , les motifs actuels ne viennent que s'ajouter à un ensemble quasi permanent. Nous ne pouvons guère espérer y changer quelque chose, ni nous ni personne, du reste...

IV

La tombe princière de Vix

En parlant, ici-même, des fouilles de Vix, nous avons laissé entendre qu'il y aurait à y revenir. La même revue : *Miroir de l'Histoire*, même numéro, nous apporte une belle étude de M. Louis-René Nougier, professeur d'Archéologie préhistorique à l'Université de Toulouse, sous le titre : « *La découverte de la tombe princière de Vix* ».

L'auteur remonte aux origines des fouilles. Au cours de l'hiver 1845-1846, un paysan, gêné par un monticule de terre au milieu de ses champs, résolut de le faire sauter. Il s'agissait d'une butte de près de 70 mètres de diamètre et 4 mètres de hauteur. De telles buttes ne sont pas rares dans la région, entre Troyes et Dijon. On y voit soit des tombes géantes, soit des buttes féodales, soit enfin des soubassements de moulins à vent. Le paysan, sans s'occuper de ces conjectures, fit sauter la butte qui le gênait. Il y découvrit des débris de bronze et de fer, que l'on identifia avec des restes de char, des fragments de roue, un trépied de fer brisé, supportant un grand « chaudron » en bronze. Ce chaudron était, du reste, orné de têtes de grif-

fon hallucinantes à souhait. Les savants, consultés, virent là des restes étrusques. Un peu plus tard, de merveilleux bronzes grecs ayant été découverts à Olympie, une tête de griffon qu'on y trouva, semblable aux têtes du « chaudron » de Sainte-Colombe, donna une orientation différente aux conjectures.

En 1863, Napoléon III fit faire de nouvelles fouilles, à proximité des précédentes. Et là, on trouva de nouveau une sépulture à char, mais cette fois féminine, car avec les moyeux en fer du char, on découvrit des pendants d'oreille et deux bracelets d'or. De tout cela résulta la création d'un Musée archéologique à Châtillon-s-Seine, et avec ce Musée, d'un poste de Conservateur.

Nous arrivons ainsi en 1929. Le conservateur d'alors, J. Lagorgette, entreprend des fouilles au Mont Lassois, à 5 km au nord-nord-ouest de Châtillon. Patiemment, il cherche, il accumule tesson sur tesson. Sous son successeur, 1.200.000 tessons seront dénombrés, dont 40.000 ornés de motifs géométriques. Plusieurs centaines de ces tessons sont importés de Grèce. On y reconnaît, sans l'ombre de doute, des décors helléniques, avec figures noires sur fond rouge, permettant une datation précise.

Mais voici qu'en 1940, un jeune professeur de philosophie est nommé au collège de Châtillon, René Joffroy. C'est un enfant du pays, et il est passionné d'archéologie. Un prêtre — il eût été bien étonnant qu'il en s'en trouvât aucun dans cette aventure — l'abbé P. Mouton, l'aide à explorer les coins et recoins du site magdalénien de Farincourt (Hte-Marne). Les menues trouvailles se multiplient. Mais on cherche en vain, dans la région châtillonnaise, la Nécropole des populations qui, de toute évidence, ont vécu en ces lieux. On suppute, on calcule, on remue de la terre, on prospecte partout avec minutie. Enfin, le succès vient couronner tant d'efforts. A l'automne de 1952, une prospection méthodique est entamée autour du Mont Lassois. En octobre, on tombe en arrêt devant de grandes pierres calcaires, qui ne se trouvent pas *in situ*. D'où viennent-elles ? Il n'est pas difficile de les identifier : elles sortent d'une carrière qui se trouve à un km au sud d'Etrochey, à une bonne heure de portage du lieu où elles sont actuellement. Mais pourquoi les a-t-on apportées là ? C'est ce que des fouilles doivent permettre d'élucider. En janvier 1953, René Joffroy et Moisson, le nouveau conservateur du Musée de Châtillon, attaquent en profondeur. Ils découvrent un tumulus, de 42 m. de diamètre sur 5 à 6 de hauteur. Le 8 janvier, on tombe sur une fosse, mais comme la Seine coule toute proche, on est arrêté par l'eau. Après un instant de découragement, on reprend les recherches et on dégage une anse de bronze. Immédiatement, les autorités archéologiques sont alertées et accourent : Paul Wernert, directeur de la IIIe Circonscription archéologique, Guy Gaudron, inspecteur des Musées de provinces, l'abbé Mouton, René Paris, conservateur-adjoint du Musée de Châtillon. Et tous vont assister à l'extraction laborieuse d'un immense cratère de bronze, des boues liquides et froides de janvier. Le poids du cratère est énorme. Il faut installer un treuil pour le soulever. Il est complètement écrasé et plié en « accordéon ». Le col en est orné d'une moulure de bronze pesant 19 kg. Les reliefs d'applique, la merveilleuse frise des hoplites et des chars pèsent 9 kg, les deux anses monumentales à volutes, plus de 91 kg. Le vase enfin était surmonté d'une délicieuse statuette féminine de 13 kg. Le tout atteignait donc environ 130 kg. Et tout cela était supporté par une tôle de bronze, sans soudure, ayant un millimètre d'épaisseur, et affectant la forme d'un magnifique cratère de 1 m. 64 de hauteur, — la hauteur d'un homme !

Sur la tôle finement polie, étaient rivés tous les lourds décors. Elle pouvait les porter, mais non le poids de la masse de terre et de pierres qui vint ensuite l'écraser.

« Sur le couvercle, reposait une coupe en argent, avec ombilic d'or, une coupe de céramique d'origine hellénique, belle coupe à figures noires sur fond rouge, fabriquée vers 530-520 avant notre ère, une coupe céramique unie, un grand vase de bronze à large bec et anse tréflé, dit « œnochoé » ; deux grands bassins de bronze étaient posés verticalement contre la paroi ouest, emboîtés l'un dans l'autre. Plus au sud, toujours contre la paroi, un troisième bassin de bronze, mais celui-là sans anses. »

Tout cela faisait pressentir la découverte d'un corps. On le trouva, en effet, au centre de la fosse, sur le char démonté, dont les quatre roues reposaient le long de la paroi ouest. Il s'agissait d'une femme de 30 à 35 ans, magnifiquement parée de tous ses bijoux : anneaux de jambe en bronze, bracelets de schiste aux bras et bracelet d'ambre, collier avec perles d'ambre et de diorite. Sur la tête, un admirable diadème d'or, pesant 480 grammes. Ce diadème est orné de boules d'or légèrement piriformes, qui témoignent d'une ingéniosité et d'un raffinement uniques.

Or, chaque objet de cette tombe princière pose des problèmes jusqu'ici non résolus. On est surpris de la figure grimaçante avec langue tirée et mordue par les dents, des gorgones d'anses du grand cratère. Il y a là aussi des têtes de serpents en bronze, avec écailles finement marquées, qui concourent au mystère et dont on se demande la signification.

Sans essayer de percer ces énigmes, le professeur Nougier se borne à conclure :

« Si la découverte de Vix apporte des réponses éclatantes à des questions posées aux archéologues, elle apporte aussi son précieux contingent de mystérieuses interrogations, auxquelles il n'est pas encore permis de répondre. Et n'est-ce point là le propre d'une grande, d'une très grande découverte ? »

Il est clair, une fois de plus, qu'il y aura à revenir sur tout cela.

V

La dendrochronologie

Il n'y a rien de plus délicat que d'établir une chronologie précise, en matière archéologique. Les savants cherchent toutes les méthodes possibles pour y parvenir. Dans *Science et Avenir* (décembre 1955), on nous donne les pages les plus instructives d'un ouvrage publié par Albert Ducrocq, sous le titre : « *La Science à la Découverte du passé* », et ces pages sont relatives à la chronologie tirée des vieux arbres, ce qu'on peut appeler la *Dendrochronologie*.

Il va sans dire que tous les arbres ne se prêtent pas à cette science. Il y faut des arbres ayant l'habitude de devenir très vieux. Les plus remarqua-

bles, sous ce rapport, sont les *sequoïas*, dont sont habillées les montagnes de l'ouest, en Amérique, et dont quelques specimens ornent nos parcs, sous le nom de *wellingtonias*. Dans leur patrie naturelle, ces arbres deviennent immenses. Les troncs atteignant 125 et 140 mètres de hauteur, avec une circonférence de 10 mètres et même davantage — on dit : jusqu'à 60 mètres ! — ne sont pas rares. Ces arbres-là remontent très loin dans le passé. On a pu calculer que certains d'entre eux ont 3.000 ans d'existence. De là à bâtir sur eux toute une chronologie, il n'y avait qu'un pas et c'est ainsi que naquit cette science nouvelle : la *Dendrochronologie*.

A titre de comparaison, disons que la méthode de datation par le carbone 14, dont nous avons parlé parfois ici, laisse une marge d'erreur de 100 à 200 ans, tandis que dans la Dendrochronologie, la marge est pratiquement nulle. On peut dater un arbre à un an près !

Comment cela ? Tout simplement par l'examen très attentif des couches de croissance de l'arbre. Chaque année, la pousse du printemps se traduit, dans un arbre, par des cellules grandes et claires, à parois minces, qui constituent le *cambium*, et qui tranchent nettement sur les cellules plus petites, aux cloisons plus épaisses, et de teinte plus foncée, qui avaient marqué la fin de la pousse de l'année précédente. Il y a donc, dans un arbre des « anneaux » de croissance, que les observateurs les plus superficiels n'ont pu manquer de remarquer, et le nombre de ces anneaux indique, sans erreur possible, l'âge de l'arbre.

Mais, dira-t-on, faut-il donc abattre un arbre, pour pouvoir compter ses anneaux et savoir son âge ? Pas le moins du monde. A l'aide d'un instrument spécial en forme de vrille ou de vilbrequin, on peut, sans abattre l'arbre et en ne lui causant qu'une blessure insignifiante, le traverser de part en part et prélever ainsi un ou plusieurs « crayons », sur lesquels les anneaux sont très visibles et plus faciles à calculer que sur l'arbre lui-même.

Mais là ne s'arrête pas la Dendrochronologie. Les anneaux ne sont pas tous de même épaisseur. Il y a eu des années prospères pour la pousse et d'autres moins favorables, en raison notamment des sécheresses éventuelles. Tout cela se traduit dans l'épaisseur et le *facies* de la pousse de l'année, entre deux anneaux. L'examen d'un arbre, de plusieurs arbres, de beaucoup d'arbres, permet donc de reconstituer, jusqu'à un certain point, toute l'histoire climatique du passé, dans le lieu où les arbres étudiés ont grandi.

Ces études ont été poussées très loin, en Amérique, parce que les sequoïas y sont chez eux et y constituent des forêts considérables. Les deux savants qui ont le plus fait pour créer la Dendrochronologie, sont Douglass, depuis 1901, et Antevs, un peu plus tard. Ils ont pu créer une échelle chronologique, dans laquelle les années de croissance plus considérable et celles de croissance diminuée ont pu être marquées soigneusement.

Nous ne pouvons, naturellement, donner ici tous les détails de cette échelle. Qu'il suffise de noter quelques conclusions curieuses.

On devait nécessairement penser qu'une seule cause pouvait expliquer les alternances de pousses abondantes et de pousses rétrécies, à savoir l'abondance des pluies ou la sécheresse. Or, on a été très surpris de constater que cela n'expliquait pas tout. En effet, les années très pluvieuses, pas très éloignées de nous, sont bien connues. Par exemple, les années 1867 et 1868 avaient été très inondées. Or, on a constaté avec stupéfaction que les anneaux de croissance des arbres examinés, pour ces deux années n'offrent pas une épaisseur anormale. Sans doute, les années de sécheresse sont régulièrement inscrites dans les arbres, par des anneaux moins épais que les autres. Mais la pluie ne produit pas nécessairement le contraire de la sécheresse, et c'est cela qui est étonnant.

Il y avait là une énigme qui jeta un peu de désarroi chez les chercheurs. La clé de cette énigme fut cependant découverte, quand on eut l'idée de dessiner la courbe des alternatives d'anneaux épais et d'anneaux minces. Quelle surprise de constater qu'entre cette courbe et la courbe des taches solaires, il y avait une correspondance indéniable ! Ce seraient donc les taches solaires, en fin de compte qui seraient comme les « Parques atmosphériques » réglant la pousse plus ou moins forte des arbres, et sans doute bien d'autres faits qui se passent sur la surface de notre globe ! Toute la vie de notre atmosphère consiste, semble-t-il, dans un équilibre perpétuel avec le Soleil, et tout ce qui trouble cet équilibre a nécessairement des répercussions sur l'atmosphère. Cette observation concerne aussi bien le simple rayonnement du soleil que les phénomènes électriques et magnétiques dus à cet astre.

Ce qui prouve à quel point ces conclusions ont chance d'être solides, c'est le fait suivant : le professeur Maunder, de l'observatoire royal de Greenwich, en Angleterre, avait été très frappé, dans son étude des taches solaires, dans le passé, de constater que ces taches avaient été à peu près totalement absentes, sous le règne du Roi-Soleil, Louis XIV, exactement entre les années 1645 à 1715.

Or, sans aucune relation avec ces constatations de Maunder, Douglass étudiant de son côté, c'est-à-dire, en Amérique, la série des anneaux des arbres, avait établi qu'il y avait eu une absence presque totale de taches solaires, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Et il avait chiffré, lui aussi, cette période sans taches solaires, de 1645 à 1715 ! Comme Maunder avait eu quelque connaissance des travaux de Douglass, il lui écrivit en lui demandant le résultat de ses études. Quelle ne fut pas la satisfaction des deux savants de voir que par des méthodes essentiellement différentes, ils avaient abouti, sans se connaître, aux mêmes conclusions.

Il suivrait donc de tout cela que les taches solaires, qui correspondent à de véritables orages électro-magnétiques, partant du soleil pour venir frapper notre atmosphère, ont une importance majeure sur les pluies, sur la sécheresse, et même sur la croissance des arbres et la formation des anneaux qui inscrivent pour nous cette croissance.

En fait d'application de la Dendrochronologie, disons seulement qu'il a été possible de dater, par des madriers découverts dans les ruines des villes et villages du passé, et par l'examen attentif des anneaux de croissance dans ces madriers, très exactement les constructions dans lesquelles ces poutres ou madriers ont été employés.

Le travail de Douglass, une fois qu'il eut établi une chronologie systématique par les sequoïas, consista en un recensement complet des poutres trouvées dans les villages indiens construits avant la conquête de l'Amérique par les Européens. En Amérique, en effet, la préhistoire remonte bien moins loin que dans nos pays. La conquête européenne, consécutive à la découverte de Christophe Colomb en 1492, ne remonte pas au-delà de l'an 1500 de notre ère. Mais il va de soi que la méthode de Douglass devait permettre de remonter bien plus haut. De fait, compte tenu de tous ses résultats, il put présenter une datation de tous les sites indiens remontant à l'an 11 de notre ère, c'est-à-dire à la jeunesse de Jésus-Christ.

De Jésus-Christ à l'an 1500, on avait donc des points de repère qui nous auraient totalement manqué sans la Dendrochronologie.

Terminons en disant qu'on a tenté de faire des applications de la méthode de Douglass, dans l'examen des *palafittes*, c'est-à-dire des pieux énormes enfoncés dans les lacs, pour supporter des villages préhistoriques sur pilotis. La difficulté ici était de faire en Europe, en Suède notamment, l'application d'une échelle de croissance d'arbres qui avaient poussé en Amérique, c'est-à-dire sous un tout autre climat et dans de tout autres conditions. Les études cependant se poursuivent dans ce domaine, notamment en Suède ; un jour peut-être pourra-t-on donner un aperçu satisfaisant des résultats obtenus.

VI

La synthèse de l'Anti-proton

Dans le même numéro de *Science et Avenir*, A. Ducrocq donne un article qui ne peut manquer d'attirer l'attention par son titre même : « *Evénement nucléaire capital : la Synthèse de l'Anti-Proton* ». De cet événement, la radio nous a donné la nouvelle. Elle aussi, elle le qualifiait de capital. On nous parlait, assez bizarrement, de découverte d'une *anti-matière* et d'une possibilité de destruction de notre matière par l'anti-matière ainsi découverte ! Que penser de tout cela ? C'est ce que l'article en question veut nous dire.

Depuis 1935, les savants vont de surprise en surprise, dans l'étude des constituants de la matière. En 1935, on pouvait penser que le mystère de la constitution de la matière, c'est-à-dire de l'atome, était définitivement éclairci. Toutes les découvertes qui ont été faites depuis lors ont détruit cette confiance et fait renaître le mystère que l'on croyait avoir fait disparaître.

Vers 1935, la composition de l'atome paraissait la suivante : *électron, proton, neutron*. Cette trilogie semblait suffire à tout. L'électron était le corpuscule le plus élémentaire, avec une masse de 0,9 milliardième de milliardième de gramme. On avait donc pris cette masse comme unité. Et l'on savait que l'électron avait une charge électrique négative, charge qui fut également prise pour unité et désignée par la lettre *e*. — En face de l'électron, le proton est un corpuscule lourd, dont la masse est égale, par rapport à l'électron, à 1836. Mais la charge électrique du proton est positive et juste égale à *e*, c'est-à-dire à la charge de l'électron. Il s'ensuit que le couple : électron-proton est électriquement neutre. Et pour que cette neutralité soit constante, il suffit que le nombre des électrons gravitant autour des protons soit toujours égal au nombre des protons eux-mêmes. En troisième lieu, il y avait — et il y a toujours naturellement — le *neutron*. Sa masse est un peu supérieure à celle du proton, 1839 fois celle de l'électron. Le neutron n'a aucune charge électrique.

Mais depuis la découverte de cette trilogie, on a dû faire place à bien des éléments nouveaux.

Faisons le tableau sommaire et rapide de ces nouveautés. En 1933, Chadwick, précédant de quelques mois la publication d'une découverte identique de Joliot-Curie, annonça la découverte du neutron. Mais la même année 1933, le physicien Anderson découvrait et faisait admettre l'existence de l'*électron positif*, c'est-à-dire ayant une charge électrique positive. Deux ans plus tard, en 1935, c'était un chercheur japonais, Yukawa qui, au moyen de calculs théoriques, annonçait la découverte probable du *méson*. Mais également au moyen de calculs théoriques, le physicien Pauli, en la même année 1935, prévoyait la découverte d'un corpuscule neutre de masse inférieure à l'électron, et lui donnait le nom de *neutrino*. Il restait à vérifier, par les faits, ces supputations savantes. De fait, en 1938, Anderson faisait la démonstration expérimentale de l'existence du *méson*.

Vint la guerre qui donna aux savants d'autres soucis et les aiguilla, aux Etats-Unis, vers la découverte et la fabrication de la fameuse bombe. Il est évident que la puissance même de cette bombe et l'horreur que causa son efficacité démontrèrent que les travaux des savants n'étaient pas de simples amusettes, mais qu'ils donnaient réellement à l'homme une domination sur la matière, inconnue jusque-là.

Depuis 1935, on s'était mis à construire des *cyclotrons*, afin de produire des champs électriques, au sein desquels les éléments de l'atome pouvaient être mis en évidence. Le premier cyclotron, celui de Lawrence, avait une puissance de 5 millions d'électron-volts. En 1938, il en construisit un autre qui atteignait 15 millions. Après la guerre, en 1944, le synchro-cyclotron dégagea 100 millions d'électron-volts. En 1947, un nouveau cyclotron arriva à 400 millions. En cette même année, et grâce à ce nouveau synchro-cyclotron, à l'Université de Berkeley, on put *fabriquer des mésons*. En 1950, on put aligner des *mésons* artificiels de masse aussi différente que 3, 1000, 2000, etc. Pendant ce temps, on s'affairait à remplacer le cyclotron par le *bévatron*, beaucoup plus puissant. En 1952, le bévatron de Brookhaven dégagea 2 milliards d'électron-volts. En 1954, on put donner par les moyens nouveaux d'action la preuve expérimentale de l'existence du *neutrino*. Chaque découverte avait donné un coup de plus aux théories de la matière admises avant 1933. Et enfin en 1955, grâce au bévatron de Berkeley, dégageant une puissance de 6 milliards d'électron-volts, a pu être effectuée la découverte de l'*anti-proton*. Qu'est-ce donc qu'on entend par là ?

Il a été possible de réaliser artificiellement une matière n'ayant pas la même composition que la matière « naturelle », en remplaçant les électrons par des mésons. On a pu dévêtir en quelque sorte, des noyaux atomiques, des électrons qui tournaient autour d'eux et remplacer ces électrons par des mésons. Cette nouvelle matière, qu'on a appelée

matière *mésique*, n'a encore été obtenue qu'à une micro-échelle. Mais il n'est pas utopique de penser qu'on arrivera à la produire en quantités plus importantes. On a donc fait de *l'hydrogène mésique*, très différent de l'hydrogène courant. Le méson, en effet, étant 250 fois plus lourd que l'électron doit graviter plus près du proton et avoir une vitesse plus faible. Dès maintenant, il est possible d'envisager la création d'une matière *mésique* donnant le jour à des corps d'une densité considérable.

Poursuivant dans la même voie, on a tenté — et réussi — de remplacer les protons par des antiprotons. On aura ainsi une autre sorte encore de matière, mais qui aurait la propriété de détruire la matière telle que la nature nous la donne. On prévoit que la rencontre d'un proton et d'un antiproton serait suivie d'une annihilation réciproque.

Cette considération ouvre des vues passionnantes car elle pourrait nous expliquer pourquoi, dans notre univers, une certaine matière étant apparue, initialement — disons nous, sous la main du Créateur — elle a empêché la naissance de toute autre sorte de matière, et bloqué inexorablement le cours des événements matériels. Mais si, avec nos instruments, nous réussissons à faire violence à la matière, à fabriquer de l' « anti-matière », alors il se produira entre notre matière et cette anti-matière des chocs aboutissant à l'annihilation de l'une et de l'autre. Les conséquences de cette aventure seraient fantastiques. En effet, au cas, où pour produire de l'anti-matière, le physicien découvrirait, même sans s'en douter, une réaction en chaîne, il mettrait au point, par le fait même, un moyen pour obtenir cette fameuse transformation intégrale de la masse en énergie, prédite par Einstein, et qui n'a été encore réalisée, dans la bombe à uranium que d'une façon très partielle, puisque la perte de masse, dans cette bombe n'est encore que de l'ordre de 1/10.000.

Quand on lit tout cela, dans les revues spécialisées, on a l'impression que les savants ressemblent à des enfants qui ont découvert un obus enterré et qui jouent avec lui jusqu'à ce qu'ils l'aient fait exploser et se soient donné la mort à eux-mêmes.

Il est vrai que les savants nourrissent d'autres espoirs. Notre article se termine, en effet, par cette phrase que méditeront nos lecteurs :

« Mais le plus impressionnant est peut-être encore cette perspective aujourd'hui ouverte à la physique de bâtir des matières qui n'existent nulle part dans notre univers, comme si l'homme pouvait prétendre demain reconstruire cet univers à sa guise. »

Le malheur est qu'en détruisant pour reconstruire, l'homme se sera détruit lui-même avec tout le reste. Quant à la reconstruction, elle se fera sans lui ! En attendant, on escompte pour 1960 la mise en route d'un super-cosmotron dégageant 100 milliards d'électron-volts. Il y aura de beaux jours pour la physique de demain !

VII

Comment ne pas vieillir ?

Un proverbe lyonnais dit que « la vieille ne veut pas mourir », parce qu'elle a toujours quelque chose à apprendre. Mais comment s'y prendre pour reculer les bornes de la vieillesse ? C'est ce que la revue *Science et Vie* de décembre 1955 cherche à nous apprendre par la plume de Daniel Vincendon.

A l'en croire, « la vieillesse est devenue une maladie qu'on soigne ». Ce qui remplit de stupéfaction c'est l'assurance avec laquelle certains « gérontologues » disent déjà ceci :

« La vieillesse n'est pas un état naturel inévitable — nous aurions cru le contraire ! — Elle n'est pas un phénomène normal. »

La science ne doute de rien. Nous venons de voir qu'elle aspire à changer la matière, à construire un monde à elle, qui sera fait d'une matière différente que la nôtre. Et maintenant, on dit mieux encore :

« Déjà, la science entrevoit le jour où elle pourra prolonger indéfiniment, tout au moins en théorie, la jeunesse de l'organisme, en sachant faire face à tout ce qui la lèse ou l'amoindrit. »

Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit là que de « théorie » et que cette théorie est seulement, elle-même, en préparation !

Quoi qu'il en soit, la *gérontologie* ou science de la vieillesse a pris sa place dans la médecine. Déjà des résultats importants ont été obtenus. En 1850, la durée moyenne de la vie, en France, était de 38 ans. En 1950, cette moyenne est passée à 63 ans. Actuellement, en 1955, il y a 16,2 % de notre population au-dessus de 60 ans, alors qu'en 1936, il n'y a en avait que 14,7 %. Il semble que l'on sera, à bref délai, plutôt embarrassé du nombre des vieillards !

Parmi les chercheurs qui se sont illustrés dans la recherche de la prolongation de la vie, il faut nommer Bogomoletz et Bardach. L'un et l'autre ont créé des *sérums* portant leurs noms et l'on a donné à ces préparations le nom de *stimulines*. En effet, ils n'ont pas réussi à conserver la jeunesse, mais bien à *stimuler* l'organisme vieilli. Le russe Filatov a poursuivi les recherches déjà accomplies dans ce domaine. Nous avons vu, ici même, que le docteur suisse Niehans a mis en circulation une méthode de stimulation par les « cellules fraîches ». Cette médication a obtenu des résultats incontestables en nombre de cas, et le même numéro de la revue *Oggi* (24 novembre 1955), qui a fait connaître au monde l'émouvant épisode de l'apparition du Christ au pape, en décembre 1954, affirme que la médication de Niehans a eu, pour la santé du Souverain Pontife les résultats les plus frappants [3].

Mais procédons avec méthode.

De l'avis du docteur Boas, personne ne meurt de vieillesse. L'autopsie des vieillards démontre que leur mort a toujours eu une cause précise, pathologique. En théorie donc, il suffirait de dépister à temps le cas pathologique susceptible d'amener la mort, pour opposer à cette dernière un barrage victorieux. Déjà, la prolongation de la moyenne de la vie ne s'explique pas autrement : tant de pneumonies jugulées par les antibiotiques, tant de tuberculoses dépistées à temps et guéries, tant d'autres maladies jusqu'ici mortelles et dont on sait guérir aujourd'hui.

Mais quand on veut entrer dans le détail, on constate que l'on en est encore à la période des tâton-

[3] Nous n'avons pas ici, à prendre parti dans la controverse qui aurait opposé plusieurs praticiens au docteur Niehans, avant ou après la maladie de S. S. Pie XII.

nements, en fait de régime à suivre, de précautions à prendre, etc.

Régime ? Ecoutez le joyeux docteur Besançon :

« Méfiez-vous donc des régimes, écrit-il. Suivez le vôtre. Vous n'êtes pas des bleus. Vous êtes assez grands garçons pour savoir ce que vous digérez bien et ce que vous digérez mal. Chacun son goût, l'appétit fait tout.

« Et riez, rions ensemble des comptables de calories qui posent une balance devant chaque assiette.

« Dieu merci, les règles de l'hygiène alimentaire sont comme les femmes laides. Personne ne les suit ! »

Ne nous arrêtons pas, ici, aux tableaux des substances alimentaires. Elles se trouvent partout. Ne parlons pas de la « gelée royale », qui a sur les abeilles destinées à être reines une influence si extraordinaire, mais dont les effets sur l'homme sont discutés. Au fond, on ne sait absolument pas la composition de la fameuse gelée royale, car on en a fait par synthèse et cette gelée artificielle n'a eu aucune influence sur la fabrication des « reines » dans les ruches et ne permet pas aux larves de se développer. C'est donc qu'il y a dans la gelée royale véritable quelque chose qui nous échappe.

Mais il ne faut pas considérer seulement, dans le régime normal, ce qui fait du bien et ce qui est indispensable, il faut aussi faire le bilan des choses nuisibles. Les hygiénistes dénoncent deux choses, sous ce rapport : l'alcool et le tabac.

Pour l'alcool, on pense, que pris modérément et pas trop fréquemment, il n'est pas nuisible. Le spécialiste américain Raymond Pearl, dans une étude portant sur 2.000 vieillards entre 90 et 100 ans, a constaté qu'il y a plus de buveurs modérés — à savoir 41,4 % — parmi les gens qui vivent très vieux, que dans l'ensemble de la population, où les buveurs ne sont que 37,3 %.

Pour le tabac, le verdict serait bien plus sévère. Sur 100 non-fumeurs, 66 dépasseront la soixantaine. Sur 100 fumeurs modérés, le chiffre tombe à 61. Et pour les gros fumeurs, il n'est plus que de 46.

Que dirons-nous du sport ?

Un point est solidement acquis, c'est que le sport *compétitif* est franchement nuisible. Toutes ces courses de bicyclettes, tous ces matchs de football, toutes ces courses de 100 mètres, sont dangereux pour le cœur. Une course de 100 mètres est plus nuisible qu'une course de fond. Elle soumet le cœur à une épreuve plus redoutable. Cependant, la culture physique bien comprise et pratiquée régulièrement et intelligemment est excellente pour bien vieillir.

Là où nous avons peine à suivre l'auteur de notre article, c'est quand il écrit ceci :

« Le réveille-matin est probablement un des plus importants agents de vieillissement de notre époque. Il s'attaque directement à ce que l'homme a de plus précieux, son système nerveux... »

Cela serait vrai si le réveille-matin ne recevait, de notre part, les instructions suffisantes pour ne pas nous priver de sommeil. En dehors de cela, il semble bien que la manie de rester au lit indéfiniment soit une cause de ralentissement de la circulation et, par conséquent, un agent de vieillissement prématuré.

Mais ce qui est certain — et du reste consolant — c'est qu'un sûr moyen de vieillir est de garder le goût du travail, d'être toujours occupé, de ne pas « dételer » trop vite. L'homme — et la femme — qui n'a plus rien à faire est un homme fini ! La mise à la retraite est souvent, pour qui ne sait pas s'occuper, un arrêt de mort prochaine. Enfin, il paraît certain que « l'intelligence est un atout » et que les grands hommes — vocation qui n'est pas à la portée de tout le monde — vivent, sauf accident, plus longtemps que la moyenne. Sur 20.000 grands hommes étudiés par le Dr Legrand, les hommes d'Etat, les hommes politiques et les hommes d'Eglise vivent en moyenne, 69,1 ans ; les savants, 68,9 , les hommes de guerre, 67,7 ; les lettrés, 66,9 ; les artistes, 66,2 ; les voyageurs et explorateurs, 60 ; les souverains et princes, 58,8.

Ajoutons à ces remarques, que les ermites du désert, tout occupés de Dieu, et détachés de la terre, trouvaient moyen de dépasser largement la centaine.

VIII

Innocent XI et Louis XIV

Voici une revue nouvelle. Son numéro « un » porte la date de 1956 et elle est patronnée par M. André Latreille, Doyen de la Faculté des lettres de Lyon. Son titre : *Cahiers d'Histoire*, publiés par les Universités de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. En tête de la livraison se présente un article très étoffé, qui n'a pas moins de 30 pages, et qui a pour titre : *Innocent XI, Pape « janséniste », Directeur de conscience de Louis XIV*, par André Latreille.

Un de nos lecteurs nous écrivait récemment pour nous dire son étonnement d'apprendre que la cause de béatification d'Innocent XI était en cours, alors que, cependant, il semble patent que ce pape approuva chaleureusement la Révocation de l'Edit de Nantes, que nous sommes unanimes, de nos jours, à déclarer regrettable. Qu'en est-il ? L'article de M. Latreille va, sans doute, nous permettre de donner une réponse à cet étonnement de notre correspondant.

Un premier point sur lequel insiste très justement M. Latreille c'est que la conduite d'Innocent XI, dans ses démêlés presque continuels avec le roi de France ne doit pas être jugée par de simples épisodes, mais dans son ensemble, en tant que politique suivie et cohérente de la part du Pontife. Sur ses intentions, sur le sérieux avec lequel il embrassait sa mission de chef de l'Eglise, tout le monde est d'accord. Mais on a élevé des doutes sur la fermeté de son caractère. On a fait courir à son sujet « la légende d'un pape dominé par des conseillers fortement suspects de jansénisme, qui se nommaient Favoriti, puis Casoni, les deux secrétaires successifs des Brefs de ce règne. »

Janséniste ! Ce serait une grosse accusation ! Sa cause de béatification serait bien compromise, si une telle épithète était maintenue. Heureusement, il n'en est rien.

Innocent XI se nommait Odescalchi et fut élu avec l'appui de la France, le 21 septembre 1676. Il devait régner jusqu'en 1689. Tout le monde s'attendait à trouver en lui un pape réformateur et réformateur inflexible. L'Etat pontifical était ruiné et en désordre. Le Saint-Siège était déconsidéré par le népotisme et la vénalité d'une partie de la Cour pontificale. Il s'agissait de ranimer la foi languissante, dans toute la chrétienté. Le grand élan du siècle précédent, sous la poussée de la réforme

du Concile de Trente, paraissait s'arrêter. On espérait donc que le nouveau pape, vénéré pour ses vertus personnelles, saurait mettre tout son zèle au service de l'Eglise.

Ses premiers actes donnèrent raison à cet espoir. Il rompit avec la tradition du cardinal-neveu et choisit comme secrétaire d'Etat le cardinal Cybo. Puis il demanda à ce cardinal et au général des jésuites, le P. Oliva, des rapports sur les réformes à accomplir. On lui répondit par les suggestions suivantes : répudiation intransigeante du népotisme, remise du Sacré-Collège à sa place de Grand-Conseil de la papauté, refonte de l'administration de l'Etat pontifical, union des princes chrétiens dans la paix mutuelle, pour la lutte contre les infidèles, et surtout application à agir toujours non en prince temporel, mais en chef de l'Eglise. Innocent XI accueillit toutes ces suggestions avec faveur. Elles allaient dans le sens de ses pensées les plus intimes. Mais presque tout de suite, il fut accusé de « jansénisme », en raison de la sévérité de sa morale et des approbations qu'il ne craignait pas de donner à un livre récent du grand Arnauld. Quand on se plaignit à Rome de ces marques de sympathie envers un janséniste reconnu, il fut répondu — comme on devra le faire au sujet de la Révocation de l'Edit de Nantes — qu'il ne s'agissait que d'un « acte de pure courtoisie ». On rappela aussi que « Rome ne revient jamais sur une condamnation », que le jansénisme restait une hérésie repoussée par l'Église, mais qu'il fallait laisser la porte ouverte aux jansénistes repentants. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le bon accueil fait à des réclamations portées en cour de Rome par deux évêques jansénistes, tels que les évêques Pavillon et Caulet, dans l'affaire de la Régale. Ces évêques avaient raison en l'espèce. Rome devait donc les soutenir contre le roi de France. Sur toute la ligne, on remarquera, à partir de son accession au trône pontifical, la préoccupation du pape de faire appel à la conscience chrétienne de Louis XIV, de se poser envers lui en véritable directeur de conscience, de lui rappeler sans cesse son devoir de roi chrétien, de le pousser à rétablir la paix — ce qui n'arriva qu'en 1678, par la paix de Nimègue — de l'inviter à se joindre aux efforts de l'empereur contre les Turcs.

Il faut évidemment mettre à l'actif du pieux pape les remontrances sévères faites au roi de France pour les excès commis par ses troupes, au cours de la guerre finissante, notamment en Alsace et en Flandre. Le nonce à Paris fut chargé de remettre au roi un bref au sujet du « misérable incendie de la ville de Tongres ». Il aurait à dire

« ...combien Sa Majesté est mal servie par ceux qui, sous son couvert, commettent des excès aussi sacrilèges et inhumains, de nature à attirer à ses armes la haine des nations chrétiennes, et combien l'extermination de tant d'innocents vient offenser l'honneur de Dieu, ce Dieu qui, comme il a accordé au roi une si longue suite de prospérités et de victoires, pourrait bien d'un doigt renverser la scène, si l'on n'appliquait pas le remède opportun, en châtiant les auteurs de si déplorables massacres... »

Un tel langage nous donne bien le ton général des rapports diplomatiques entre Innocent XI et Louis XIV. Sans cesse le pape faisait appel à la conscience du roi et lui donnait des conseils pour sa conduite en tant que prince chrétien. Mais le roi ne tenait aucun compte de ces avertissements. Les causes de conflit entre Rome et Versailles ne cessaient de se multiplier et de s'aggraver. La place nous manque pour entrer dans le détail, comme le fait M. Latreille. Rappelons seulement les différends les plus graves entre les deux cours : 1° l'affaire de la *Régale ;* 2° les *Quatre articles* de 1682 : 3° l'affaire du *Quartier* à Rome. Dans cette dernière affaire, qui fut l'une des plus irritantes, il s'agissait de la prétention de l'ambassade de France à Rome de couvrir tout le quartier où elle se trouvait, d'une protection telle que les malandrins de Rome y pussent trouver refuge contre la police papale.

On peut dire que la politique d'Innocent XI envers Louis XIV échoua sur toute la ligne et que le digne pontife n'obtint aucune concession de la part du roi. Non seulement Louis XIV ne joignit pas ses efforts à ceux de l'empereur contre les Turcs, mais il profita de ce que l'empereur était occupé à l'est pour faire, à l'ouest, tout ce qu'il trouva de profitable à sa puissance. C'est l'époque où, en pleine paix, nos troupes entrent en Alsace et occupent Strasbourg, ville libre d'Empire.

Venons-en donc à la Révocation de l'Edit de Nantes. Nous avons dit qu'il faut la replacer dans son contexte historique. Citons donc le passage où M. Latreille nous en parle :

« ... Le Saint-Père, écrit-il, éprouve une inquiétude croissante à l'idée que l'enseignement des Quatre Propositions (de 1682) s'étend dans les Universités, de sorte que les mauvaises doctrines envahissent le royaume, à l'heure où le roi se vante, en révoquant l'Edit de Nantes, d'en éliminer l'hérésie. Cette Révocation, que les catholiques de France saluent de leurs acclamations, *Innocent XI n'en veut manifester aucune reconnaissance à Louis XIV*[4]. Il fait alors écrire à Mgr Ranuzzi — (nonce à Paris) — qu'en outre des représentations qu'on lui a déjà confiées, il ait à dire encore : « ... que la récompense pour l'œuvre accomplie par Sa Majesté dans la conversion des hérétiques se doit attendre de la bonté et de la miséricorde divine ; et que l'on ne doit pas désirer des choses qui vont contre le service de Dieu et contre la justice et contre le bien de ce royaume dans lequel on travaille à ouvrir la route à de nouvelles hérésies, avec les doctrines pernicieuses et avec l'obligation faite aux Universités et aux docteurs de les enseigner, dans le même temps où l'on s'emploie, avec tant d'application à éteindre les anciennes (hérésies)... »

Tenons compte, pour apprécier l'attitude d'Innocent XI, dans l'affaire de la Révocation, et des affirmations du Roi qui se glorifiait d'avoir éteint le protestantisme dans ses Etats, et des réserves que le pape fait à ce sujet, en lui faisant remarquer que le gallicanisme est une nouvelle forme de l'hérésie ! Sur tout cela, il faut lire l'article de M. Latreille dont nous n'avons pu donner qu'une idée assez incomplète.

IX

La Question de Goa

Parmi les questions irritantes que l'on entend soulever entre l'est et l'ouest, il y a celle de *Goa*. Tout récemment, MM. Boulganine et Krouchtchev, lors d'un voyage assez bruyant en Inde, ont fait

[4] C'est moi qui souligne.

allusion à ce problème en termes offensants pour l'Occident. M. Foster Dulles, aussitôt, a pris parti pour le Portugal, au risque de mécontenter l'Inde. J'ai sous les yeux un double plaidoyer fait par le professeur Oliveira Salazar, premier ministre du Portugal, en faveur de la cause qui lui est chère. Ce sont des brochures éditées à Lisbonne, et qui reproduisent l'une un discours prononcé à la radio, le 12 avril 1954, par M. Salazar, et l'autre, le discours du même à l'assemblée nationale, le 30 novembre 1954.

La lecture de ces textes est très instructive. M. Salazar a le don de la clarté et de la logique. Il expose sans haine, avec calme et pondération, le conflit qui met aux prises son pays avec l'Union indienne. Que reprochent donc les dirigeants de cette Union au Portugal ? Simplement sa présence à Goa. Ils appellent cela un *anachronisme*, un résidu du vieux *colonialisme*, c'est-à-dire d'une institution périmée et qui doit disparaître sous les huées des gens civilisés.

Que répond M. Salazar ? Il commence par repousser les deux assertions de l'Union indienne et par mettre en évidence la faiblesse de ses arguments et l'incohérence de ses méthodes.

Colonialisme, dites-vous ? Et dans vòtre pensée cela veut dire : exploitation, par un Etat soi-disant supérieur, d'une population maintenue dans une situation d'infériorité, sans son consentement et sans aucune liberté de manifester son sentiment.

Or, une telle description ne répond en rien à Goa. Dans l'ensemble des possessions portugaises, qui comptent 2.200.000 km² environ, Goa, Damao et Diu, en Inde, ne représentant que 4 000 km² environ, soit 0,18 %. La population totale de ces territoires ne dépasse pas 600.000 habitants, soit 3 % des 20 millions que comptent le Portugal métropolitain et le Portugal d'Outre-Mer.

Le Portugal ne retire aucun avantage matériel de sa souveraineté sur Goa. Il considère les habitants de ces territoires comme des Portugais et nullement comme des inférieurs. Il laisse sur place tous les revenus du pays, et n'en tire que 800.000 escudos qui sont destinés à subvenir partiellement aux dépenses de l'administration centrale à Lisbonne, mais en contre-partie, la Métropole dépense annuellement 7 millions d'escudos, dans cet Etat de l'Inde, et cette somme qui est celle du temps normal est très accrue par l'application de mesures de protection rendues nécessaires pour la navigation des ressortissants portugais, en ce pays, depuis quelques années. Goa représente donc, pour le Portugal, non un bénéfice, non une exploitation, mais une charge budgétaire. Il fut un temps où un ministre des finances portugais pouvait dire à lord Howard, que l'Inde était pour le Portugal « une ruine ». Soyons justes et concluons :

« L'Etat de l'Inde n'a pratiquement pas de valeur dans l'économie et dans la démographie portugaises et il est une source de charges financières pour la Métropole ; on ne peut trouver, dans sa vie juridique et dans son administration, le moindre vestige d'impérialisme économique ou politique, et c'est pourquoi, déclare M. Salazar, le moins qu'on puisse dire de ceux qui nous accusent d'un tel impérialisme est que leurs idées sont peu actualisées. »

Mais alors, pourquoi le Portugal tient-il tant à Goa ? Que ceux qui n'ont dans l'esprit que des conceptions matérialistes et des bilans de comptes commerciaux s'en étonnent. Mais un Etat qui se respecte, un Etat qui a de l'honneur et de la fierté ne raisonne pas ainsi. On ne renonce pas à une parcelle du territoire national, parce que cette parcelle est déficitaire dans la balance des comptes de l'Etat ! — La France renoncerait-elle à la Corse, par exemple, sous prétexte que ce département coûte plus qu'il ne rapporte ? — Pour Salazar, les raisons de la volonté portugaise de rester à Goa sont les suivantes :

« Goa constitue une communauté portugaise dans l'Inde ; Goa représente une lueur de l'Occident en terres d'Orient ; le territoire, c'est seulement l'espace où vit cette communauté ; la terre, c'est le phare où cette lueur a été allumée. Nos intérêts sont purement moraux ; ce sont nos intérêts de Portugais d'abord, d'hommes de l'Occident ensuite. »

Avouons que ce langage est honnête et noble. Mais quels arguments font valoir les dirigeants indiens ?

Goa est à nous, soutiennent-ils, parce que la géographie l'indique. — Mais où prend-on que la géographie crée un droit ? Est-ce que le petit Etat du Luxembourg doit, au nom de la géographie, être absorbé soit par l'Allemagne, soit par la France, soit par la Belgique ? Ce qui a fait les Etats, c'est l'histoire et ce n'est pas la géographie.

Fera-t-on appel à la race ? — Mais l'Inde est divisée entre une infinité de races. Entre l'Inde et le Pakistan, aucun accord n'a été possible, bien que la race soit la même. Les habitants de Goa ne sont pas et ne se sentent aucunement Indiens. Ils se savent Portugais et en sont fiers. Sans doute, il leur est interdit de faire des manifestations contre le Portugal. Mais c'est la règle observée dans tous les Etats, règle en vertu de laquelle un citoyen ou un groupe de citoyens n'ont jamais le droit de manifester contre leur appartenance à l'Etat, sans encourir l'accusation de haute trahison. Par contre, les habitants de Goa, ne pouvant vivre sur le territoire de leur patrie, émigrent beaucoup. Il y a environ 80.000 *Goeses* ou naturels de Goa, à Bombay, 20.000 en d'autres parties de l'Union indienne, 30.000 au Pakistan, et 30.000 au Kénia et en Uganda. Ces *Goeses* émigrés restent attachés au lieu de leur naissance et envoient à leurs familles restées à Goa la meilleure partie de leurs gains, qui sont le plus souvent des plus maigres. Mais en dépit de toutes les excitations, on n'a jamais réussi à leur faire manifester, en pays étranger, des sentiments antiportugais. Est-ce que cela ne prouve pas qu'ils ne se considèrent absolument pas comme des « colonisés », comme des « exploités » ?

Enfin, quelle étrange contradiction dans la manière d'agir de l'Union indienne ! L'Etat indien professe le pacifisme intransigeant. Il se pose en grand défenseur de la paix. Il veut être neutre sur toute la ligne et servir de centre de rapprochement entre l'est et l'ouest. Alors pourquoi ces actions souterraines contre Goa, pourquoi ces tentatives d'absorption encouragées par la police indienne, au moyen de manifestations bruyantes, contre lesquelles l'Etat portugais est obligé d'employer la force, à son corps défendant ? On est pacifiste ou on ne l'est pas. Mais si on se déclare tel, il faut vivre en paix avec ses voisins, et ne

pas faire la guerre *par procuration*, comme l'Inde l'a fait parfois, en laissant se former des bandes armées qui ont essayé de submerger Goa.

Et voici la conclusion de M. Salazar :

« Mais si, malgré tout, l'Union indienne porte la guerre dans nos petits territoires, que pourront faire les forces qui se trouvent là-bas ou qui pourront s'y trouver ? Se battre, lutter, non pas dans les limites des possibilités, mais au-delà même de l'impossible. Nous devons cela à nous-mêmes, à Goa, à la civilisation de l'Occident, au Monde, même si ce dernier n'a pour nous qu'un sourire de compassion. Après avoir caressé les pierres des forteresses de Dio ou de Damao, prié dans l'église du Bon Jésus, embrassé les pieds de l'apôtre des Indes, tout Portugais est en mesure de combattre jusqu'aux limites de ses forces, contre dix, contre mille, avec la conscience de remplir seulement un devoir. Et le fait ne serait pas nouveau dans les annales de l'Inde. »

X

Conséquences de la Conférence de Genève

La Conférence dont il est ici question n'est pas celle des diplomates, mais des savants atomistes (juillet-août 1955). Elle a étudié le passage de l'ère thermo-électrique à l'ère atomique. M. Rena Alleau va nous en résumer les conclusions dans *Monde nouveau* (novembre 1955) sous le titre : *Les conséquences économiques et industrielles de la Conférence de Genève*.

Une chose est claire, c'est que l'entrée en jeu de l'énergie atomique va marquer une révolution dans l'économie universelle. Tout le monde en convient. Mais c'est justement lorsque de telles révolutions s'annoncent qu'il importe de faire le point, de prévoir ce qui va se passer, et de prendre des mesures bien concertées en vue de l'avenir. On ne l'a pas toujours fait, dans le passé. La révolution industrielle s'est glissée en catimini dans les faits, sans qu'une entente ait été essayée entre les peuples. Il en est résulté des guerres effroyables, car on ne peut nier que, sous les raisons politiques des guerres, il n'y ait eu des rivalités économiques. L'une des plus graves infirmités de l'esprit humain, comme le fait remarquer très justement l'auteur de l'article, est son incapacité d'admettre une révision constante et une adaptation perpétuelle des principes et des valeurs sur lesquels se fonde toute action historique. L'extraordinaire rapidité des découvertes scientifiques, depuis moins de cinquante ans, suffit à démontrer l'insuffisance des prévisions humaines et la nécessité d'une réadaptation.

« En 1937, écrit Sir John Cockcroft, Rutherford ne prévoyait pas la fission et ne croyait pas que l'énergie nucléaire fût possible. A l'heure actuelle, la production d'électricité par réaction nucléaire est une certitude... En physique, le réalisateur doit nécessairement tenir un plus grand compte des problèmes et des difficultés que le théoricien. Pourtant les facultés créatrices du savant m'inspirent une telle confiance que je suis convaincu que ce résultat sera atteint longtemps avant que l'homme le tienne pour indispensable. »

On peut donc s'attendre à de vastes conséquences, en raison de l'application de l'énergie atomique, en particulier à des déplacements considérables dans la géographie des industries métallurgiques. Même si un tel processus dure plusieurs dizaines d'années, il doit être condéré comme inévitable. L'industrialisation de la Chine et de l'Inde changera l'équilibre de la diplomatie future. C'est en fonction de cette transformation par l'atome. que l'Europe doit préparer son action en Afrique. Ce sont donc des problèmes angoissants mais inévitables qui se posent à nous en face de l'application de l'énergie atomique. Dès maintenant, des utilisations industrielles pratiques sont devenues possibles, grâce à l'atome. En voici une liste non limitative :

— 1° amélioration des moyens de contrôle sur les matériaux employés, usure des pièces, détection rapide des fuites, corrosions internes des canalisations, etc. ;

— 2° mesure des épaisseurs et des niveaux, par des jaugeurs nucléaires de niveau, dans des réservoirs habituellement inaccessibles ;

— 3° comptage automatique de pièces produites à grand débit ;

— 4° étude des impuretés entraînées dans la vapeur des chaudières ;

— 5° mesures de l'écoulement des liquides ;

— 6° élimination de champs électrostatiques parasitaires, pour éviter le dépôt de poussières sur les machines à tisser ;

— 7° emploi d'éléments radio-actifs pour la stérilisation à froid.

Dans ce domaine, il faut prévoir une rénovation totale des industries de stérilisation, par l'emploi des isotopes, et une modification importante de l'industrie frigorifique. Un grand nombre de denrées périssables pourront être conservées sans utiliser le froid, et cela sera une révolution pour les pays tropicaux.

Tout ce qui précède ne concerne, cependant, que les industries déjà existantes, mais l'énergie nucléaire est capable d'engendrer des industries toutes nouvelles. On a pu déjà prévoir : industrie de la fabrication du graphite ou de l'eau lourde, utilisés comme modérateurs ; — production de sodium, d'autres liquides, d'hydrogène et autres gaz utilisés comme fluides de refroidissement, — production de métaux correspondant à des besoins nouveaux, tels que le beryllium, le zirconium, etc. — compresseurs divers, — pompes pour métaux liquides et pompes électromagnétiques, — surchauffeurs et condensateurs, — appareils électroniques de contrôle et de calcul, — charpentes métalliques, — aciers et alliages spéciaux, — appareils de levage et de manutention, — installations de ventilation, de filtration, de dépoussiérage, — appareils de manipulation à distance et instruments de protection.

D'une façon générale, dans toutes les branches de l'industrie, nous allons assister, grâce à l'énergie atomique, à un développement immense de l'automatisme et de ce qu'on nomme actuellement en Amérique, *l'automation*. Ce terme signifie la mise en marche d'usines sans ouvriers, et qui fonctionneront par des machines, propulsées et contrôlées par d'autres machines ! Un savant nucléaire a été jusqu'à dire qu'il se demande à quoi on pourra employer plus tard l'ouvrier non-qualifié et incapable de s'élever aux connaissances de l'ignénieur !

Pour l'instant, ce qui semble le plus évident c'est qu'il faut que s'opère une concentration des recherches et des travaux des savants du monde en-

tier. Le président de la Conférence des savants à Genève, M. Homi J. Bhabba, a conclu :

« Pour que notre civilisation continue d'exister et se développe encore, l'énergie nucléaire n'est pas seulement un appoint, c'est une nécessité absolue. Il faut voir dans l'acquisition par l'homme des moyens de libérer et d'utiliser l'énergie nucléaire, le fait qui marque le début de la troisième grande époque de l'histoire humaine. »

Mais dès lors, il faudrait comprendre que tous les vieux conflits idéologiques, philosophiques et politiques sont devenus des anachronismes dangereux pour l'humanité. La conception d'une fraternité humaine s'impose. Pour nous, elle n'a sa source que dans l'Evangile. Jamais il n'a été plus nécessaire de la promouvoir. René Alleau, sans faire allusion à cette nécessité, se montre cependant menaçant pour le monde politique :

« Si les hommes d'Etat, écrit-il, n'accomplissent pas à cet égard le devoir qui leur incombe, il est vraisemblable qu'une révolution technocratique internationale ne tardera pas à mettre en question l'autorité d'un personnel politique devenu indigne de ses fonctions. »

Cet avertissement est grave : justice et charité sont indispensables, pour qu'on puisse entrer sans crainte dans l'ère nouvelle.

XI

Les pérégrinations de sainte Ursule

C'est M. G. M. Tracy, dans le *Miroir de l'Histoire* de décembre 1955, qui nous entretient des étonnantes pérégrinations d'une statue de sainte Ursule, sous ce titre : « *Les Pérégrinations d'une sainte, vivante et morte* ».

S'il s'agit des pérégrinations de sainte Ursule vivante, nous savons tous qu'elles relèvent de la pure légende. Originaire de Grande-Bretagne, Ursule aurait fui son pays natal, pour échapper au mariage avec un grand prince païen. De Bâle où elle s'était rendue avec ses compagnes, qui n'étaient pas moins de onze mille, elle se serait portée sur Rome. Là elle aurait été reçue par le pape Cyriacus. Celui-ci aurait baptisé parmi les jeunes filles celles qui ne l'étaient pas encore, et tout ce monde étant revenu vers Cologne y aurait été massacré par les Huns.

Le caractère légendaire de toute cette histoire ne fait plus de doute. Comme dit l'article que nous analysons, « tout ce monde... semble échappé de la *Légende dorée* ». Ce qui est bien sûr, c'est qu'il n'y a jamais eu de pape du nom de Cyriacus, que par conséquent un pape de ce nom — ayant vécu, dit la légende, avant le pape Antérus, 235-236 — n'a pas pu baptiser les compagnes d'Ursule, qu'à cette date, les Huns ne sont pas venus dans la région de Cologne. Ajoutons que le chiffre de 11.000 vierges a quelque chose qui confond l'imagination. Qu'on calcue le nombre de vaisseaux qu'il aurait fallu pour leur permettre de quitter la Bretagne ou l'Angleterre, et de voitures qui auraient dû les véhiculer vers Bâle, puis de Bâle à Rome, enfin de Rome à Cologne.

Mais avant de continuer l'analyse de l'article, qui va nous parler d'une statue de sainte Ursule, essayons de mettre un peu d'ordre dans les origines de cette légende si embrouillée. Nous suivrons pour cela l'*Enciclopedia cattolica*, au mot « *Orsola* ».

— Une antique inscription de la cathédrale de Cologne, pouvant remonter au IVe ou au Ve siècle, parle d'un certain sénateur nommé Chrematius, qui aurait restauré une église dédiée à quelques vierges. Ces vierges étaient inconnues. Au VIe siècle, Grégoire de Tours semble bien parler de cette basilique, qu'il nomme « *les Saints dorés* » de Cologne. Mais il ne connaît toujours pas le nom des vierges qu'on y honorait avec d'autres saints. Une rédaction du *Martyrologe hiéronymien* du VIIe siècle n'en parle pas davantage. Vers le milieu du VIIIe siècle, donc aux abords du règne de Pépin le Bref, père de Charlemagne, un sermon parle de ces saintes de Cologne, mais il résulte de ce sermon même qu'on ne savait à peu près rien d'elles, et que ce peu était plein de contradictions. L'auteur du sermon dit qu'on ne savait qu'une chose, c'est qu'il s'agissait de vierges *martyres*, dont les uns disaient qu'elles venaient d'orient, les autres qu'elles venaient de Bretagne (Angleterre). Au surplus, on ne savait ni leur nombre, ni leurs noms, et pas même si elles étaient toutes des vierges. A leur tête, l'auteur du sermon place non pas une Ursule, mais une *Pinnosa*, qu'on disait fille d'un roi de Bretagne.

Après Charlemagne, c'est-à-dire du IXe au Xe siècle, la légende fait un pas de plus. Des noms apparaissent dans les litanies invoquant ces saintes. Enfin, au Xe siècle, on semble s'arrêter à *onze noms*, avec Ursule à la tête. Comment expliquer qu'on ait substitué cette Ursule à Pinnosa ? Peut-être parce que, dans une inscription antique, retrouvée en 1893, dans l'église consacrée à ces saintes, à Cologne, figurait une jeune fille de 8 ans, appelée Ursule. En l'absence de tout autre nom celui d'Ursule fut retenu et on fit d'elle la première d'une troupe. Quel était l'effectif de la troupe ? Les chiffres romains XI furent interprétés, comme il arrivait parfois au Moyen âge, pour *onze mille*. Enfin, vers la fin du Xe siècle fut rédigée une *Passio*, c'est-à-dire un *roman pieux*, à la mode du temps, et ce fut cette *Passio* qui devint la légende connue : Ursule, fille d'un roi de Bretagne, belle et dévote, demandée en mariage par un tyran païen, demande et obtient trois ans de réflexion, pour se décider. Pendant ce temps, elle rassemble onze mille jeunes filles, les exerçant aux vertus chrétiennes et aux jeux honnêtes, jusqu'au jour où toutes ensemble s'enfuirent. Après le passage à Bâle et Rome, elles tombèrent à Cologne, sur les Huns, qui les massacrèrent, en épargnant Ursule, en raison de sa beauté, mais comme elle refusait d'épouser le roi barbare, elle fut immolée à son tour. Puis, les assaillants furent mis en fuite par une vision terrifiante. Les habitants de Cologne, ainsi délivrés, purent ensevelir avec honneur toutes ces vierges-martyres. Chrematius leur éleva une église.

Il semble bien que la légende ait pris tout son développement et sa popularité, sous l'influence de sainte Elisabeth de Schönau (1156).

Revenons maintenant à notre article du *Miroir de l'Histoire*. Il y est dit qu'en 1274, le chapitre de la cathédrale de Cologne fit don à l'église de Bâle des reliques de sainte Ursule. On fit, du reste, bonne mesure et on y joignit des reliques des « onze mille » vierges. Comme reliquaire, Cologne utilisa une tête de vierge en argent ciselé, avec de

longues tresses, et des yeux d'émail vert et noir. Cette œuvre d'art n'échappe que par miracle aux fureurs des iconoclastes protestants du XVIe siècle. Les chanoines de Bâle, chassés par la persécution, eurent l'heureuse pensée d'enfermer la tête de sainte Ursule dans une armoire, où elle resta inconnue jusqu'au XIXe siècle. A cette époque, les trésors d'art de la cathédrale de Bâle furent mis aux enchères. Mais le reliquaire de notre sainte fut offert, avec tous les autres reliquaires, au sanctuaire catholique de Marienstein, au canton de Soleure, en Suisse. Ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'un collectionneur russe ait pu acquérir cette statue et qu'elle soit passée de ses mains au musée russe de l'Hermitage. Le gouvernement russe n'avait que faire d'une tête de sainte, et il la vendit, en 1932, à un collectionneur hollandais. Ce personnage fit ensuite de mauvaises affaires et la tête d'argent, à l'émail vert et noir, devint la possession des Allemands occupant la Hollande. Après la guerre, les Hollandais réclamèrent leur propriété et la tête revint en Hollande. Mais sainte Ursule fut vendue à la ville de Bâle, d'où elle était venue, quatre cents ans auparavant. Elle vient, nous dit M. G. M. Tracy, d'être reçue en triomphe à Bâle. Mais elle n'y est plus considérée que comme pièce de musée. Comme telle on l'a placée dans le musée d'histoire de la ville, qui n'est autre chose qu'un ancien sanctuaire de Franciscains, désaffecté, la *Barfüsserkirche*.

La légende de sainte Ursule a définitivement terminé ses pérégrinations. Elle n'a plus cours nulle part. Espérons que la statue qui a servi si longtemps à recueillir les hommages des fidèles n'aura plus à déménager, elle non plus.

En terminant, on pourrait se poser la question de savoir où vont les invocations des pieux fidèles adressées à des saints de légende, comme c'est le cas. Mais n'oublions pas que Dieu voit l'intention, à travers les erreurs humaines, et qu'il sait bien ce qu'il doit faire d'élans de piété authentiques, même si leur objet n'est pas connu avec précision et certitude par ceux qui s'y abandonnent. Ce ne sont pas nos connaissances d'histoire que Dieu couronne, mais la pureté de notre prière et de notre amour.

L. CRISTIANI.

P. S. — Dans ma « *Causerie* » du 10 novembre, j'ai parlé d'un abbé La Gravière, à propos de la traite des nègres. Un aimable lecteur me signale que cet abbé La Gravière, n'est autre que le pasteur Emmanuel La Gravière, 18 *bis*, Bd Arago, à Paris, qui est Conseiller de l'Union française, et qui est du reste très sympathique aux prêtres catholiques.

Merci à mon gracieux informateur.

L. C.

Parlant, au cours d'une recension d'histoire de la Restauration, de la « Terreur Blanche », notre collaborateur a fait un rapprochement avec la « Terreur rouge » de 1944, et donné comme possible le chiffre de 80.000 victimes dans ce dernier cas. D'autres, allant plus loin encore, ont avancé le chiffre de 102.500. Un de nos lecteurs, après avoir consulté des « documents officiels », estime qu'il faudrait réduire ce nombre à 8.000. Mentionnons ce chiffre. Il n'est encore que trop déplorable ; et, pour l'honneur de la France, souhaitons que ce soit lui que ratifie l'histoire.

N. d. l. D.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

P. ARMINJON. — **Le Mouvement Œcuménique.** « Efforts faits pour réaliser l'union ou le rapprochement des Eglises chrétiennes ». — In-8 écu (13 x 20), 96 p., 375 fr. — Paris, Lethielleux, 1955.

De si nombreuses et si diverses tentatives ont été faites depuis la fin du XIXe siècle pour rapprocher les Eglises chrétiennes, qu'il est souvent difficile de s'y reconnaître dans les mouvements, organisations, congrès, publications de toutes sortes. Il est surtout malaisé pour un catholique de connaître exactement les divisions des Eglises séparées, notamment des Eglises protestantes, ainsi que les efforts d'union entrepris par ces mêmes Eglises, soit sur le plan universel, soit à l'intérieure des principaux pays intéressés (Suisse et France, Angleterre, Empire britannique et Etats-Unis, Allemagne et Pays-Bas). Enfin il est toujours délicat d'apprécier les tentatives de rapprochement dans un esprit équitable, qui ne sacrifie ni la vérité, ni la charité, comme le demande l'Église catholique.

Sur ces trois points le présent ouvrage est précieux. Ecrit par un homme très au courant des problèmes, qui sait dominer son érudition et présenter clairement les questions, il permet de se rendre compte que les efforts œcuméniques, s'ils ont surtout jusqu'ici amené les différentes Églises, suivant l'expression de M. le pasteur Bœgner, à « prendre conscience de leurs vues particulières et des motifs supérieurs qui les leur font valoir », portent cependant en eux des possibilités certaines et éveillent une immense espérance aux cœurs de tous les disciples du Christ.

Ferdinand RENAUD. — **Michel Le Nobletz.** — In-8 de 423 p. — Paris, Editions du Cèdre, 1955.

Michel Le Nobletz est considéré comme l'apôtre de la Bretagne, le pionnier de l'action catholique en son temps, le précurseur et le maître du bienheureux Père Maunoir. Le livre que lui consacre M. Renaud est sans doute, avant tout, un livre d'histoire et d'histoire soignée et solidement appuyée sur les sources, mais il est aussi, ce qui ne gâte rien, un acte de piété. « La vie de Michel Le Nobletz, dit-il dès les premières lignes, je n'ai pas choisi de l'écrire ; c'est elle qui s'est imposée à moi et bien avant que je pusse soupçonner ce qu'était faire œuvre d'écrivain. Dès ma plus tendre enfance, on m'avait tant appris à le vénérer, à l'aimer, à l'invoquer, il vivait si intensément dans mon cœur que la tâche me semblait aisée. »

En réalité, la tâche était bien plus difficile qu'il ne l'imaginait : sources pauvres, rares, décevantes, car les meilleures ont disparu sans laisser de traces. L'unique biographie existante — unique en ce que les autres n'ont fait que la copier — est celle du P. Verjus, publiée en 1666, quatorze ans seulement après la mort de son héros. Mais le P. Verjus se fiait surtout aux souvenirs et aux récits du bienheureux Maunoir. Or, « quels que soient son incontestable sainteté et son zèle admirable, il faut bien reconnaître que le P. Maunoir n'est pas un témoin irrécusable ». Assurément, il croyait à ce qu'il disait, mais « son imagination déjà l'emporte parfois un peu loin de la réalité ». C'est au P. Maunoir que l'on doit la vision des auditoires énormes que Michel Le Nobletz aurait attirés par sa parole inspirée. Il parle, sans hésiter, de 80.000 personnes, à Douarnenez, chaque année, durant les missions du mois

de mai. Le P. Séjourné, embellissant encore, dira : cent mille ! Or, à regarder les choses de près, les deux chiffres sont fabuleusement enflés. Le cardinal Billot, jésuite comme le P. Maunoir, jugeait très sévèrement, sur ce point et quelques autres, les écrits de son vénéré confrère.

M. Renaud a sagement résolu de mettre la vérité toute simple et toute nue à la place de ces extravagantes exagérations. Il retrace donc la vie de Michel Le Nobletz, avec un sens critique dont le respect, certes, n'est nullement exclu, mais qui écarte courageusement les légendes. Après une introduction sur la Bretagne au temps de Michel Le Nobletz, il raconte l'enfance, l'adolescence de son héros, décrit ses études, l'origine de sa vocation sacerdotale. Et bien vite, il en vient à ses missions. Michel Le Nobletz est entouré de contradictions, dans sa propre famille d'abord, qui ne comprend rien à sa soif d'humilité et de dépouillement intégral. Il en a aussi, et de plus violentes encore, de la part de ceux dont il fustige les vices, dénonce les scandales, gêne les mauvaises ambitions.

Rappelons les dates principales : Michel Le Nobletz naquit le 29 septembre 1577, deux ans après Bérulle, sept ans avant Bourdoise. Il fut élève au collège des jésuites à Agen, d'octobre 1597 à 1600. En 1606, il rentre en Bretagne et se fait chasser de la maison paternelle par ce que l'on considère comme des excentricités insupportables. En 1607, il est ordonné prêtre, à Paris, revient chez lui pour sa première messe, puis se fait ermite à Tréménac'h, près d'un an. La même année, il entre au noviciat des Dominicains, mais ne peut y rester. Il fait du ministère à Morlaix, prêche ses premières missions dans le Tréguier et le Léon. Sa sœur Marguerite se « convertit » et se fait sa collaboratrice. Il s'installe à Lochrist, en 1609 ; donne des missions à Ouessant, puis à Molène ; en 1611, à l'île de Batz ; en 1613 à Landerneau ; en 1615, à Quimper, Concarneau, Pont-L'Abbé, Audierne, l'île de Sein et enfin, en 1617, il s'installe à Douarnenez, dont il est chassé en 1639 ou 1640. Il devient ermite au Conquet, et c'est là qu'il meurt le 5 mai 1652.

Maunoir qui le décrit, vers 1648, alors qu'il a 71 ans, donne de lui un portrait émouvant mais peu flatteur : « Un vieux prêtre, les yeux tout rouges, sans sourcils, revêtu d'un surplis de grosse toile et portant une soutane qui ne passait pas à quatre doigts sous la moitié de la jambe. »

Si ses yeux sont rouges, c'est qu'il a eu ce que sainte Thérèse appelle le don des larmes. Il a usé ses yeux en pleurant ses péchés et ceux des autres. Il répandait beaucoup de larmes dans l'oraison : « larmes de repentir sur ce qu'il appelait ses infidélités et que l'extrême délicatesse de son âme lui rendait plus sensible ; larmes d'amour que faisaient jaillir les transports et les extases. »

Expliquant les raisons de ces larmes, M. Renaud écrit le plus beau chapitre de son livre sous le titre suivant : *L'Ame de dom Michel*. Nul doute que nous soyons ici en face d'une des âmes les plus éprises de la « sainte folie de la croix ». On l'avait surnommé très justement *ar belec fol*, le prêtre fou ! « Mais sa folie est la folie de la croix dont saint Paul nous dit qu'elle est scandale pour les Juifs, ignominie pour les païens. »

Concluons avec l'auteur de cette belle biographie : « Si, comme nous l'espérons, l'Eglise bientôt, achevant l'œuvre commencée, place dom Michel sur ses autels, c'est la leçon que, dans sa miséricorde, la Providence voudra donner à notre temps » (p. 333) [1].

L. C.

[1] Signalons, à titre de curiosité, que l'auteur, à la page 415, est très sévère pour les pages de l'*Histoire littéraire du Sentiment religieux* (v, 88) de H. Bremond, et n'hésite pas à dire que « comme souvent aussi dans son œuvre, c'est la fantaisie, le goût du surprenant, la recherche de l'effet qui l'emportent. »

Michel GUY. — Vincent de Paul Bailly, fondateur de « La Croix ». — In-8 (14 × 21), 208 p., 550 fr. — Paris, La Colombe, 1955.

Né le 2 décembre 1832, décédé le 2 décembre 1912, jour même de ses 80 ans, Vincent de Paul Bailly reçut, avec la vie, l'exemple du catholicisme militant : son père, imprimeur et journaliste, fut directeur de l'*Univers* (1833), et l'un des fondateurs des Conférences de S. Vincent de Paul ; un dévouement sans limites le conduisit à la gêne.

Le petit Vincent fut un enfant pieux, mais batailleur. Admissible à Polytechnique, il fit d'abord une brillante carrière dans le télégraphe, alors tout nouveau. En 1860, il quitta ses fonctions à Paris, au chiffre de Napoléon III, pour entrer chez les Assomptionnistes, dont il avait été l'hôte à Nîmes. Ses études sacrées l'amenèrent à Rome ; il y fut ordonné prêtre le 1er janvier 1863, puis il dirigea le collège assomptionniste de Nîmes. Mais il n'était pas fait pour l'enseignement. Aumônier chez les zouaves pontificaux, puis à l'armée de Bazaine, il se tourna après la Commune, vers l'apostolat auprès des classes laborieuses. L'organisation des grands pèlerinages en Terre Sainte, à Lourdes, à Paray-le-Monial, provoqua la naissance du *Pèlerin*, d'abord simple bulletin : en 1876, le P. Vincent de Paul Bailly en fit la revue qu'il est resté. En 1883, il créa *la Croix* quotidienne ; puis l'une après l'autre les publications annexes virent le jour (*Le Cosmos*, *La Vie des Saints*, *les Questions actuelles*, etc.).

Durant les dix-sept années qu'il dirigea *la Croix*, il soutint la cadence de 300 articles par an, et fit preuve de qualités extraordinaires d'organisation et d'administration. Initiateur, sur plus d'un point, pour l'édition, l'expédition et la diffusion du journal, il fut « un des créateurs de la grande presse en France au XIXe siècle. »

Le sous-titre de l'ouvrage, « cinquante ans de luttes religieuses », rappelle le climat politique où se déploya cette activité créatrice, et la grande part que prit *la Croix* à la défense de l'Eglise en France contre l'invasion laïque. Que le P. Bailly ait été parfois « aggressif », ce n'est pas contestable, encore que le déchaînement pendant plus d'un quart de siècle d'un anticléricalisme violent, souvent mesquin, parfois forcené, méritât souvent de vertes ripostes. Dans l'affaire Dreyfus, sa clairvoyance ne fut pas sans défaut, comme celle de plusieurs autres ; préoccupé avant tout de la défense religieuse il n'attira sans doute pas assez l'attention des catholiques français sur les problèmes sociaux et l'évangélisation des masses populaires. Mais quand une carrière de journaliste s'achève dans un acte d'obéissance à l'Eglise, comme celui qui suivit le « procès des Douze », quand une vie se termine dans un esprit religieux aussi intense, on ne peut manquer d'en saluer la grandeur. Il eût été préférable, cependant, que le dernier chapitre ne fût pas intitulé : « *Un saint* » ; ce vocable doit être réservé à ceux que l'Eglise a reconnus tels.

L'ouvrage est destiné au grand public, sa lecture est pleine d'intérêt. Il retrace maints aspects essentiels de l'Eglise de France, dans la seconde partie du siècle dernier, et montre que les catholiques ont su s'y monter des hommes de progrès et d'action courageuse, en même temps que des croyants fidèles.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 3 januarii 1956

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)